

Bien des vœux qu'on a formulés sont étrangers à la compétence du gouvernement fédéral. Je suis sûr que le chef de l'opposition et le ministre des Mines et Relevés techniques croiraient que je manque à mon devoir si je ne faisais pas le genre de recommandation que je formulerais. Le chef de l'opposition a fourni un apport précieux au débat sur les crédits du ministère des Mines et Relevés techniques. Au cours de son allocution, il a formulé cinq vœux précis au sujet des mesures que le Gouvernement devrait prendre. Mais en examinant ces vœux, je constate qu'ils portent tous, sauf un peut-être, sur des domaines hors de la compétence du gouvernement fédéral. S'il soutient sérieusement que le Gouvernement devrait prendre ces mesures, je suis sûr qu'il appuiera la motion que je m'appête à présenter et qui recommandera d'accorder certains pouvoirs au Gouvernement pour lui permettre de donner suite aux vœux que le député a formulés.

En second lieu, pour la gouverne du ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham) et pour attirer son attention sur ce point, je souligne que dans le dernier rapport de l'Office général du charbon qui ait été présenté à son ministère on signale particulièrement la gravité de la situation de la houille; l'Office a terminé le rapport en disant qu'à son avis, il n'y a pas de solution permanente au problème de l'industrie de la houille, si ce n'est dans un programme national d'ensemble à l'égard de l'énergie, sous la direction d'un bon organisme de réglementation en vue d'organiser les charbonnages.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans vouloir me rendre impopulaire auprès du député, je signale mon étonnement de voir que l'honorable député rengage, en un sens, aux termes de notre Règlement, un débat qui a déjà été terminé.

Il traite d'un sujet qu'a étudié le comité des subsides lorsqu'il a été saisi des crédits n° 234 et 235. S'il y a eu débat au sein du comité des subsides lors de l'appel de ces crédits, ce débat se trouvera repris si l'honorable député, vu les renseignements qui ont été obtenus, n'est pas satisfait de l'adoption des crédits par le comité des subsides et veut revenir sur la question en soulevant un grief à l'occasion d'une nouvelle motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

L'honorable député sait que selon le commentaire 467 de Beauchesne, troisième édition, le Règlement interdit lors de la présentation d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides d'aborder un sujet qui donne lieu à l'inscription d'un

crédit dans les prévisions budgétaires. Le commentaire vaut tant pour la période qui précède que pour celle qui suit. L'honorable député ne peut circonvénir la règle en soulevant la question après que la Chambre a eu tout le loisir de l'étudier à fond au sein du comité des subsides. Il conviendra, je crois, qu'il a eu cette occasion lors de l'appel des deux crédits dont je viens de parler.

M. Gillis: Monsieur l'Orateur, je ne veux nullement m'élever contre votre décision et je ne cherche pas à reprendre un débat. Je veux simplement établir les bases sur lesquelles j'appuierai une motion que j'entends présenter, laquelle demande au Gouvernement de songer à adopter une politique propre à donner suite aux vœux que nous avons exposés au cours de ce débat. Si je donne simplement lecture de ma motion, monsieur l'Orateur, l'idée s'implanterait peut-être dans l'esprit de bien des honorables députés qu'un long débat n'est pas trop nécessaire à ce sujet. Je propose, appuyé par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge):

Que tous les mots après "que" soient supprimés et remplacés par le texte suivant:

"le gouvernement étudie l'à-propos d'élaborer un programme national en matière de combustible et d'énergie afin que tous les combustibles puissent être utilisés le plus avantageusement possible dans leurs propres régions économiques et, de plus, que le pays puisse obtenir le maximum d'énergie de manière à placer l'industrie dans les meilleures conditions dans tous les secteurs du pays, à assurer un meilleur équilibre de notre économie et une plus grande protection en cas de guerre."

Je n'ai nullement l'intention de développer cette motion, monsieur l'Orateur. Tous les arguments utiles ont été avancés au cours de la discussion sur les crédits du ministre. Pour ma part, je soumetts maintenant cette motion à la Chambre qui en décidera à son gré.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Cap-Breton-Sud a été très aimable d'accepter l'opinion que j'ai exprimée il y a un instant. La difficulté que j'éprouve s'aggrave par le fait même que je ne puis pas très bien lui demander de laisser la chose en suspens jusqu'à ce que j'aie vérifié de nouveau les sources qui font autorité. Je dois accepter la proposition d'amendement ou la rejeter immédiatement. J'invite l'honorable député à peser ce point. Comment peut-il faire, après l'adoption des crédits, ce qu'il ne pouvait pas faire avant? Le commentaire 467 de la troisième édition de Beauchesne est ainsi conçu:

Lecture faite de l'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité des subsides ou en comité des voies et moyens;... il est permis d'examiner toute question publique du ressort du Parlement fédéral ou de réclamer le redressement de tout grief, sans qu'il soit nécessaire de proposer